VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
2 3	0 9 1 bis

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

FEUILLE DE PRÉSENCE DU 31 OCTOBRE 2023

Noms des Conseillers	Emargements
Monsieur Jean-Pierre LECOQ Conseiller de Paris et Maire du 6e	
Madame Chantal LAMBERT-BURENS Première Adjointe au Maire	
Monsieur Olivier PASSELECQ Adjoint au Maire	
Madame Arielle BEAUCAMPS Adjointe au Maire	
Monsieur Charles FLOBERT Adjoint au Maire	
Madame Florence de VARAX Adjointe au Maire	
Madame Séverine de COMPREIGNAC Conseillère de Paris et du 6e	
Madame Céline HERVIEU Conseillère de Paris et du 6e	
Madame Iris BERTHOMIER Conseillère d'arrondissement	
Monsieur Claude RIBBE Conseiller d'arrondissement	
Monsieur Paul MARIA Conseiller d'arrondissement	
Monsieur François COMET Conseiller d'arrondissement	
Madame Antoinette KIS Conseillère d'Arrondissement	

VILLE DE PARIS

Millésime 23 | N° de page 092

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

31 octobre 2023

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du mardi 31 octobre 2023

Le mardi 31 octobre deux mille vingt-trois à 18 heures 40, les membres du Conseil du 6e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie du 6e arrondissement, sur la convocation en date du mercredi 25 octobre deux mille vingt-trois qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10 et L.2121-12.

1 - Réf. : 062023019
Désignation du Secrétaire de séance.

2 - Réf. : 062023020
Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 19 septembre 2023.

3 - Réf. : 2023 DASCO 107
Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 euros), subventions d'équipement (36 490 euros) et subventions pour travaux (127 743 euros).

4 - Réf. : 2023 DFPE 171
Convention avec 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école.

5 - Réf. : 2023 DLH 287
Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat.

6 - Réf. : 2023 DPE 51
Subventions accordées à quatre associations et une caisse des écoles œuvrant au développement des Territoires Zéro Déchets.

7 - Réf. : 2023 DSOL 6
Subvention d'investissement (100 000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association ASEI - Agir, Soigner, Éduquer, Insérer, pour la rénovation de l'aménagement et la mise aux normes du Foyer de vie Odéon (6e).

8 - Réf. : 2023 DSOL 109
Subventions (40 000 euros) à l'association Passerelle Assist'Aidant.

9 - Réf. : 2023 DSOL 141
Subventions pour 7 associations (653 301 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies.

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

31 octobre 2023

Vote Global

10 - Réf. : 2023 DAE 155
Subventions (511 000 euros) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique.

11 - Réf. : 2023 DAE 156
Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

Communications (pas de vote)

12 - Réf. : 2023 DLH 326
Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux.

13 - Réf. : 2023 DLH 327
Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés.

Question Orale

14 - Réf. : Q062023003
Question orale présentée par Madame Antoinette KIS concernant le devenir du Musée Hébert.

15 - Affaires diverses.

VILLE DE PARIS

Millésime 23 | N° de page 093

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

31 octobre 2023

Étaient présents :
Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris et Maire du 6e,
Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Première Adjointe au Maire,
Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire,
Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire,
Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire,
Madame Florence de VARAX, Adjointe au Maire,
Madame Séverine de COMPREIGNAC, Conseillère de Paris et du 6e,
Monsieur Claude RIBBE, Conseiller d'Arrondissement,
Madame Iris BERTHOMIER, Conseillère d'Arrondissement,
Monsieur Paul MARIA, Conseiller d'Arrondissement,
Madame Antoinette KIS, Conseillère d'Arrondissement.

Membre excusé ayant donné pouvoir :

Madame Céline HERVIEU, Conseillère de Paris et du 6e, donne pouvoir à Madame Antoinette KIS, Conseillère d'Arrondissement.

Membre excusé :

Monsieur François COMET, Conseiller d'Arrondissement.

Observations :

1. L'ensemble des débats et des explications de vote sont consultables, via la captation vidéo de la séance, sur le site internet de la Mairie du 6e arrondissement.

2. M Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire, arrive en séance lors de la discussion du point n°7 Réf : 2023 DSOL 6 et participe au vote à partir de ce point.

****

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

31 octobre 2023

Ouverture de la séance :

À l'ouverture de la séance, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, constate la présence de la majorité des membres du Conseil, le quorum est donc atteint.

1 - Réf. : 062023019
Désignation du Secrétaire de séance.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Madame Florence de VARAX, Adjointe au Maire d'Arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services de la Mairie du 6e, est désigné secrétaire auxiliaire, à l'unanimité des votants.

2 - Réf. : 062023020
Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 19 septembre 2023.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

L'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 19 septembre 2023 est adopté à l'unanimité des votants.

3 - Réf. : 2023 DASCO 107
Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 euros), subventions d'équipement (36 490 euros) et subventions pour travaux (127 743 euros).

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

4 - Réf. : 2023 DFPE 171
Convention avec 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

5 - Réf. : 2023 DLH 287
Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

31 octobre 2023

6 - Réf. : 2023 DPE 51
Subventions accordées à quatre associations et une caisse des écoles œuvrant au développement des Territoires Zéro Déchets.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

7 - Réf. : 2023 DSOL 6
Subvention d'investissement (100 000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association ASEI - Agir, Soigner, Éduquer, Insérer, pour la rénovation de l'aménagement et la mise aux normes du Foyer de vie Odéon (6e).

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

8 - Réf. : 2023 DSOL 109
Subventions (40 000 euros) à l'association Passerelle Assist'Aidant.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

9 - Réf. : 2023 DSOL 141
Subventions pour 7 associations (653 301 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

Vote Global

10 - Réf. : 2023 DAE 155
Subventions (511 000 euros) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

VILLE DE PARIS

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

31 octobre 2023

11- Réf. : 2023 DAE 156
Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

Communications (pas de vote)

12 - Réf. : 2023 DLH 326
Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux.

13 - Réf. : 2023 DLH 327
Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés.

Question Orale

14 - Réf. : Q062023003
Question orale présentée par Madame Antoinette KIS concernant le devenir du Musée Hébert.

Lecture est faite de la réponse de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris et Maire du 6e, à cette question orale.

15 - Affaires diverses.

Communication est faite de :

- La date du prochain Conseil d'Arrondissement : le mardi 28 novembre 2023 à 18h30.
- La date du prochain Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement : le mercredi 29 novembre 2023 à 18h30 portant sur « Les différents modes de collectes de déchets dans le 6e arrondissement »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
23	095

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2023-06-089

2023-06-019

31 octobre 2023

Désignation de Florence de VARAX, Adjointe au Maire, en qualité de secrétaire de séance du Conseil du 6e arrondissement et de Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération **062023019** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 11 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

VILLE DE PARIS

Millésime 23 | N° de page 095 bis

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2023-06-090

2023-06-020

31 octobre 2023

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 19 septembre 2023.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération **062023020** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 11 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
23	096

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2023-06-091

2023-DASCO-107

31 octobre 2023

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 euros), subventions d'équipement (36 490 euros) et subventions pour travaux (127 743 euros).

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération **DASCO-2023-107** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 11 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

VILLE DE PARIS

Millésime 23 | N° de page 096 bis

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2023-06-092

2023-DFPE-171

31 octobre 2023

Convention avec 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école.

Vu le rapport présenté par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, 1ère Adjointe au Maire d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération DFPE-2023-171 ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 11 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
23	097

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2023-06-093

2023-DHL-287

31 octobre 2023

Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération **DHL-2023-287** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 11 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

VILLE DE PARIS

Millésime 23 | N° de page 097 bis

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2023-06-094

2023-DPE-51

31 octobre 2023

Subventions accordées à quatre associations et une caisse des écoles œuvrant au développement des Territoires Zéro Déchet.

Vu le rapport présenté par Paul MARIA, Conseiller d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération **DPE-2023-51** ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 11 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
2 3	0 9 8

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2023-06-095

2023-DSOL-6

31 octobre 2023

Subvention d'investissement (100 000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association ASEI - Agir, Soigner, Éduquer, Insérer, pour la rénovation de l'aménagement et la mise aux normes du Foyer de vie Odéon (6e).

Vu le rapport présenté par Madame Iris BERTHOMIER, Conseillère d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération **DSOL-2023-6** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 12 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

VILLE DE PARIS

Millésime 23 | N° de page 098 bis

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2023-06-096

2023-DSOL-109

31 octobre 2023

Subventions (40 000 euros) à l'association Passerelle Assist'Aidant.

Vu le rapport présenté par Madame Florence de VARAX, Adjointe au Maire d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération **DSOL-2023-109** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 12 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
23	099

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2023-06-097

2023-DSOL-141

31 octobre 2023

Subventions pour 7 associations (653 301 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies.

Vu le rapport présenté par Madame Florence de VARAX, Adjointe au Maire d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération **DSOL-2023-141** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 12 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

VILLE DE PARIS

Millésime 23 | N° de page 099 bis

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2023-06-098

2023-DAE-155

31 octobre 2023

Subventions (511 000 €) et conventions avec 21 structures d'insertion par l'activité économique.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération DAE-2023-155 ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 12 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

VILLE DE PARIS

Millésime	N° de page
23	100

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION 2023-06-099

2023-DAE-156

31 octobre 2023

Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération DAE-2023-156 ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 12 voix pour.

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

VILLE DE PARIS

Millésime 23 | N° de page 100 bis

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

31 octobre 2023

Question orale présentée en conseil d'arrondissement du 31 octobre 2023 concernant le devenir du Musée Hébert.

- Considérant que le musée Hébert situé 85 rue du Cherche-Midi et issu des donations consenties à l'État pour ses collections et à la Réunion des musées nationaux pour son bâtiment par René Patris d'Uckermann, est fermé depuis 2004.

- Considérant que malheureusement aucune solution n'a pu être trouvée jusqu'alors pour sa réouverture par les diverses parties prenantes, la Réunion des musées nationaux Grand Palais, propriétaire de l'ensemble immobilier, l'établissement public du musée d'Orsay et de l'Orangerie, et la Fondation de France.

- Considérant les informations récemment diffusés dans la presse concernant une vente prochaine des locaux du musée.

Madame Antoinette KIS demande à Monsieur le Maire du 6e.

Quelles sont les informations dont il dispose concernant le devenir du lieu et les leviers potentiellement activables pour la préservation de sa vocation culturelle ?

VILLE DE PARIS

Millésime 23 | N° de page 101

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

31 octobre 2023

Réponse de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6e arrondissement à la question orale de Madame Antoinette KIS portant sur le devenir du Musée Hébert.

Je suis en mesure de vous communiquer les éléments suivants :

Effectivement, le Musée Hébert est fermé depuis une vingtaine d'années. Le vieillissement des locaux et surtout leur inaccessibilité ayant conduit la conservatrice adjointe du Musée d'Orsay Isabelle Julia (Hébert étant un artiste du XIXe siècle, le musée était rattaché scientifiquement à Orsay) à décider de sa fermeture en 2006. Dix ans après, j'ai souhaité relancer l'affaire, ne me satisfaisant pas de voir 2000 m² se dégrader au cœur de notre arrondissement, au milieu du quartier Saint-Placide, rue du Cherche-Midi. Nous avons alors réussi avec le conservateur de l'époque Yves Badetz à visiter les lieux et obtenu de la Ministre de la Culture Françoise Nyssen, ayant elle-même diligenté une mission d'inspection en 2017, la décision de faire évoluer la situation de ce musée.

Rappelons que si le bâtiment appartient à la Réunion des Musées nationaux, que les collections du peintre sont sous la responsabilité du Musée d'Orsay, les bâtiments sont assortis d'une clause légataire gérée par la Fondation de France. L'impossibilité pour l'État de dégager *a minima* 20 millions d'euros, pour la rénovation du bâtiment et sa mise en accessibilité, a conduit la Ministre actuelle Rima Abdul Malak à décider de sortir de cette situation critique tout en obtenant l'accord de la Fondation de France en vue d'une cession du bâtiment.

En définitive, la Fondation de France donnerait son accord à une vente des locaux du Musée Hébert permettant un agrandissement du Musée de La Tronche, géré par le Conseil départemental de l'Isère, dans lequel se trouve une partie des œuvres du peintre. L'opération pourrait donc se dérouler rapidement, permettant une issue heureuse à ce feuilleton qui a trop duré.

En revanche, je ne peux aujourd'hui, Madame la Conseillère, vous garantir que dans le cadre d'une mise sur le marché de cet ensemble immobilier, dont le Ministère de la Culture a demandé une nouvelle estimation qu'une destination culturelle des locaux puisse être préservée. Au moins pourrons-nous sauver cet immeuble, dont les façades sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, d'une dégradation continue qui pourrait amener rapidement à des risques mettant en danger les passants circulant à proximité.

VILLE DE PARIS

Millésime 23 | N° de page 101 bis

CONSEIL DU 6e ARRONDISSEMENT

31 octobre 2023

CERTIFICAT

Le maire du 6e arrondissement

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT, Les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 31 octobre 2023 ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la mairie d'arrondissement pour une durée de 2 mois.

Fait à PARIS, le 2 novembre 2023

Le Maire du 6e arrondissement

Jean-Pierre LECOQ